

Image not found or type unknown



Temoin en cours d'assise. comment ça se passe?

Par **flosa**, le **09/02/2009** à **14:34**

Bonjour,
mon mari est cité à comparaître en temps que témoin dans une affaire d'homicide.
il est convoqué pour 2 jours.
Seulement on ne nous a pas informé sur le déroulement de ces 2 jours.
Doit-il rester sur place? Y a-t-il des horaires (étant donné qu'il doit se présenter pour 9H y a-t-il une heure de fin de journée?...)
Merci pour vos réponses